

5. COMMENT LES CAISSES DE PENSION PEUVENT GÉRER LES FONDS DE PRÉVOYANCE DE FAÇON DURABLE

Une gestion d'entreprise durable signifie satisfaire les besoins du présent de façon à préserver les conditions de vie des générations futures. Cela implique que l'entreprise agisse dans les limites qu'offre la planète.

Elle doit avant tout le faire dans les domaines dans lesquels il y a déjà eu un dépassement des limites supportables ou celles où un dépassement risque de se produire en ce qui concerne le climat, la biodiversité, l'exploitation des sols et les cycles biochimiques de l'azote et du phosphore. Cette façon de faire durable permet d'assurer la pérennité des conditions écologiques et celle de la prospérité économique actuelle et future.

Pour assurer ces conditions, les caisses de pension doivent veiller à ce que les entreprises dont elles sont copropriétaires adaptent leurs modèles d'affaires à un développement durable. Leurs chaînes d'approvisionnement, leurs processus de production, leurs produits et leurs prestations doivent être compatibles avec une économie durable, et contribuer simultanément à la durabilité de l'économie dans son ensemble, et donc aussi de la société.

Les investisseurs dont font partie les caisses de pension peuvent le faire de différentes façons :

Une stratégie durable efficace porte sur les champs d'action suivants :

• **Orientation complète du portefeuille vers la durabilité.** Cela se fait en principe par une orientation systématique des entreprises investies en fonction d'une durabilité effective et planifiée (Impact Materiality). Il est stratégiquement impératif de décarboner le portefeuille selon les principes de la « Net Zero Asset Owner Alliance »²⁹ qui contribue à ce que les émissions des entreprises investies soient au moins réduites de moitié d'ici 2030 puis ramenées à zéro net avant 2050 conformément à l'objectif d'un réchauffement climatique maximal de 1.5°C.

- **Propriété active : Engagement et vote.**
La plus grande partie de la décarbonation et de la durabilité doivent être atteintes³⁰ par des engagements complets et conséquents dans TOUTES les entreprises investies.
 - Lorsque la caisse de pension ne peut pas assumer une propriété active **elle-même, elle doit la déléguer à des prestataires et s'assurer qu'ils effectuent ce mandat** (gestionnaire de fortune, pools d'engagement etc.).
 - **Les meilleures normes d'engagement et d'exercice du droit de vote** doivent être appliquées pour cela (Change or Divest).³¹
 - Fixation d'objectifs clairs avec des buts intermédiaires mesurables et des délais.
 - Publication de la stratégie d'escalade : les conséquences doivent être mesurables et négatives pour la direction.
 - Regroupement avec d'autres investisseurs et propositions de résolutions communes (shareholder activism).
 - Exercice du droit de vote conséquent et complet.
 - Lorsque les buts ne sont pas atteints : désinvestissement communiqué publiquement.
 - La participation à des initiatives d'actionnaires et à des pools d'engagement exerce un effet de soutien³².

▷

²⁹ <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>

³⁰ Best Practice, pour mesurer quelle partie de la décarbonation du portefeuille a été atteinte par un rééquilibrage se nomme « Rebaseling », comme le fait le fonds de pension suédois AP2 : <https://www.responsible-investor.com/rebaselining-unrealistic-or-key-to-assessing-real-economy-decarbonisation/>

³¹ <https://www.responsible-investor.com/engagement-standards-essential-to-avoid-ca100-greenwashing-warns-shareaction>

³² Ethos Engagement Pool, Share-Action Investor Decarbonisation Initiative, SVVK, Climate Action 100+, PRI, Influence Map, ShareAction

- **Investir dans des solutions (investissements directs, impact investments).** Des investissements directs permettent de contribuer concrètement à un développement durable dans le cadre des possibilités légales. Les investissements dans l'extension des énergies renouvelables (de préférence dans des pays du Sud), dans une économie agricole et forestière durable, ainsi que dans des « nature based solutions » pour une lutte et une adaptation socialement acceptable contre le réchauffement climatique, et pour une restauration de la biodiversité. Des impact investments doivent aussi permettre d'atteindre d'autres objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals, SDGs) de l'ONU.

- **Rendre ses propres installations durables.** Les caisses de pension possèdent d'innombrables objets immobiliers en Suisse et à l'étranger. Investir dans l'assainissement énergétique des bâtiments pour aller en direction de bâtiments zéro-émission et construire de nouveaux bâtiments zéro-émission a un effet important et doit contribuer à ce que d'ici 2030, les émissions du secteur immobilier diminuent de 50%. Le parc immobilier permet aussi de promouvoir les objectifs sociaux et sociétaux de la durabilité (mixité sociale et culturelle, inclusion, égalité des chances).

- **Plaidoyer en faveur d'un développement durable.** Les caisses de pension doivent notamment orienter tout leur comportement politique et sociétal en fonction de leurs objectifs de durabilité – que ce soit dans le cadre de leur engagement politique et sociétal ou dans le choix des prestataires externes comme les gestionnaires de fortune. Ces derniers sont particulièrement bien placés pour encourager la durabilité d'une caisse de pension s'ils agissent eux-mêmes selon les meilleures pratiques.

La stratégie de durabilité ainsi que le reporting sur le statu quo et les progrès devraient être transparents et compréhensibles pour le public.



Documentation au sujet du développement d'une stratégie de placement durable :

- Target Setting Protocol de la Net Zero Asset Owner Alliance
- Net Zero Investment Framework Implementation Guide de l'IIGCC³³
- Global Investor Statement to Governments on Climate Change
- The Investor Agenda³⁴
- Paris Aligned Benchmark (PAB) de l'UE

³³ https://www.parisalignedinvestment.org/media/2021/03/PAII-Net-Zero-Investment-Framework_Implementation-Guide.pdf

³⁴ <https://theinvestoragenda.org/focus-areas/>

5.1 Recommandations spécifiques en ce qui concerne la protection des forêts

La déforestation détruit la biodiversité ainsi que les populations locales qui y vivent et **menace en fin de compte l'humanité dans son ensemble**. Ceci en particulier parce que les forêts jouent un rôle irremplaçable dans la lutte contre la crise climatique et que leur destruction émet des quantités énormes de gaz à effet de serre supplémentaires.

Il faut donc arrêter de détruire les forêts sur toute la planète. Il faut que leur reconstitution se fasse d'ici 2050 avec la participation et la protection des communautés autochtones. C'est à cause de cette urgence que la déforestation, la conservation et la reconstitution de forêts doivent être intégrées **dans la stratégie de durabilité et les directives de toutes les caisses de pension**.

Cette stratégie doit avoir comme but que toutes les entreprises investies contribuent à lutter contre la destruction des forêts et pour leur reconstitution. Les mesures choisies doivent avant tout conduire à ce qu'**à partir de 2025**³⁵, les entreprises qui exercent une forte pression sur les forêts du fait de leurs activités suivent **une stratégie de non-déforestation vérifiable** et qu'elles éliminent la déforestation de leurs chaînes d'approvisionnement.

Cela comprend la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, la prise d'influence sur les fournisseurs directs et indirects, ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôle.

La stratégie forêt d'une caisse de pension devrait en outre avoir pour objectif que les entreprises dans lesquelles elle investit développent et distribuent des produits alternatifs qui abaissent la demande en matières premières à l'origine de la destruction de forêts (par exemple des alternatives à la viande). L'encouragement de modèles d'affaires qui proposent d'autres possibilités de revenus entre autres pour les producteurs d'huile de palme et les éleveurs contribuent à réduire la pression sur les forêts.

Une caisse de pension devrait utiliser **les possibilités suivantes** pour tendre vers ces objectifs :

- **Utilisations de tous les droits des propriétaires dans toutes les entreprises investies** (engagement, exercice du droit de vote etc. pour les normes, voir ci-dessus). Lorsque la caisse de pension ne peut pas assumer elle-même ses droits de propriétaire, elle doit s'assurer que son gestionnaire de fortune ou un autre prestataire le fait.
- **Investir dans des solutions / Impact investment**. Investissements dans des systèmes alimentaires qui protègent le climat et l'environnement (p.ex. alimentation à base végétale), ainsi que dans la protection de l'environnement et la reconstitution d'écosystèmes en protégeant et en respectant les droits des populations³⁶.
- **Allocation durable de capitaux** en privilégiant les entreprises qui n'ont pas de matières premières problématiques dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- **Plaidoyer** : Prendre de l'influence sur les acteurs et les partenaires d'affaires, particulièrement les gestionnaires de fortune et autres prestataires pour que leurs actions contribuent à protéger et à reconstituer les forêts.

La caisse de pension devrait en fin de compte être **transparente** sur ses investissements dans des entreprises avec un risque élevé de déforestation. Elle devrait en outre publier sa stratégie et les mesures prévues pour supprimer la déforestation, et informer régulièrement sur les avancées effectuées.

Les caisses de pension qui ne peuvent pas appliquer les recommandations elles-mêmes devraient **les déléguer** à leur gestionnaire de fortune, à un pool d'engagement ou à d'autres prestataires de service. Elles devraient aussi s'assurer de leur mise en œuvre et la documenter.

³⁵ <https://accountability-framework.org/the-afi-recommends-a-target-date-of-2025-or-sooner-to-eliminate-deforestation-and-conversion-in-supply-chains/>. Et : The Science Based Targets initiative's Food, Land, and Agriculture (SBTi-FLAG) initiative will require that companies have no-deforestation commitments with a target date of 2025 or earlier for their FLAG target to be validated.

³⁶ Consulter à ce sujet le Global Canopy Deforestation Free Finance Roadmap <https://guidance.globalcanopy.org/roadmap/going-above-and-beyond/>



Documentation au sujet de la déforestation pour les investisseurs

- Ethos Engagement Paper – Déforestation. Ethos, 2021³⁷
- How to achieve Deforestation Free Pensions, Global Canopy³⁸
- The Accountability Framework: A common approach for ethical supply chains in agriculture & forestry³⁹
- Engage the Chain – Investor Guide to Deforestation & Climate Change. Ceres⁴⁰
- Certification is not a solution to deforestation. Greenpeace, 2021⁴¹
- Seeing the Forests for the Trees. A practical guide for financial institutions to take action against deforestation and conversion risks. WWF, 2022⁴²

³⁷ https://ethosfund.ch/sites/default/files/2021-09/EngagementPaper_Deforestation_FR.pdf

³⁸ <https://guidance.globalcanopy.org/dff-guidance/pension-funds/>

³⁹ <https://accountability-framework.org/>

⁴⁰ <https://engagethechain.org/investor-guide-deforestation-and-climate-change>

⁴¹ <https://www.greenpeace.org/international/publication/46812/destruction-certified/>

⁴² <https://www.dcffinance.org/>